Le CESE a voté son avis "Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)"

PUBLIÉ LE 14/04/2015

La révolution numérique bouleverse les règles et les fonctionnements dans l'ensemble des domaines de l'activité humaine. De nouvelles offres et applications apparaissent, donnant à « l'homo digitalus » une réponse en temps réel à ses besoins de transport en fonction de sa localisation. Dans le domaine de la mobilité, l'émergence d'acteurs mondiaux et l'essor de l'économie collaborative de proximité portent de grandes opportunités et, parallèlement, des risques économiques, sociaux ou environnementaux. La nécessité d'une réflexion et d'une action concertée des pouvoirs publics et de toute la société civile apparaît urgente. Grâce à des préconisations concrètes, l'avis sur la « révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes) » vise à faire émerger un écosystème de la mobilité numérique et à donner un nouvel élan au droit à la mobilité. L'avis a été présenté le 14 avril par ses rapporteurs MM. Bruno Duchemin et Olivier Marembaud, en présence du président de la section de l'aménagement durable des territoires M. Jean-Alain Mariotti. Il a ensuite été soumis au vote de l'Assemblée Plénière du Conseil économique, social et environnemental et adopté avec 157 votes pour, 0 contre et 3 abstentions.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026